

Texte au sujet du rapport de la CEP, Jean-Charles Legrix, président du groupe de députés

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, le groupe UDC tient à relever l'énorme travail qui a duré presque 1 an, avec la constitution d'un dossier de plus de 6000 pages qui a été accompli avec rigueur et sérieux de manière concertée par les 4 membres de la CEP et le secrétaire ceci malgré les très nombreuses difficultés dues à un Frédéric Hainard, procédurier, incapable dans un premier temps d'admettre ses erreurs, manipulateur habile et adepte de manœuvres de diversion.

Le groupe UDC tient d'emblée à annoncer sa pleine et entière satisfaction sur le contenu du rapport et les propositions faites dont il prendra acte. Ce rapport qui est complet et circonstancié répond totalement aux missions définies dans le décret du 25 mai 2010.

Malheureusement, notre groupe constate que lorsque les résultats d'un rapport ne satisfont pas certaines personnes, ils y trouvent tous les défauts, cela avait déjà été le cas pour le rapport sur la levée de l'immunité de Frédéric Hainard.

Il est surprenant pour ne pas dire comique d'avoir pu lire le communiqué de presse du PLR qui accuse les membres de la CEP d'avoir établi un rapport orienté politiquement.

C'est juste oublier que notre Grand conseil dans sa grande sagesse a voulu que la CEP soit composée de 4 personnes, 1 PLR, 1 Socialiste, 1 POPVERTSOL et 1 UDC et que ces 4 personnes ont votés à l'unanimité le rapport qui nous est présenté. L'orientation politique de ces 4 personnes couvre donc l'ensemble de l'échiquier politique et ne profite à aucun groupe en particulier.

Ce que nous pouvons également dire, c'est que nous déplorons les nombreuses fuites qui ont eu lieu durant les travaux de la CEP qui ont rendu les travaux de celle-ci laborieux et fastidieux.

Comme nous l'indique le rapport, le bureau du Grand Conseil par son ancien président, Monsieur Olivier Hausener à déposé une plainte contre inconnu pour violation du secret de fonction.

Par la suite, de nouvelles fuites ont amené la CEP à déposer elle-même une plainte pénale pour diffusion de débats officiels et une plainte contre inconnu pour violation du secret de fonction. Il y a peu, trois membres de la sous-commission des finances en charge du DEC ont déposé une dénonciation dirigée contre Frédéric Hainard pour violation du secret de fonction.

Compte tenu de tous ses éléments, le président du groupe PLR au Grand Conseil se permet néanmoins de traiter avec mépris la CEP dans le journal réalités neuchâteloises, de douter de la crédibilité de celle-ci et de dire que c'est une commission extrêmement passoire.

Malgré ses cheveux blancs, Monsieur Jean-Bernard Wälti est incapable de procéder à une analyse objective et de réfléchir sereinement pour savoir à qui profitait les fuites !

La CEP a été claire et limpide : "les fuites sur ses travaux reprises dans les médias proviennent de Frédéric Hainard, pour bon nombre d'entre elles"

Notre groupe approuve totalement et sans réserve les constats faits par la CEP.

Par conséquent, nous ne reprendrons pas chaque point en détail.

En résumé, ce rapport nous montre clairement que Frédéric Hainard n'a pas fonctionné correctement. Tout d'abord :

Au niveau de son attitude :

- Mensonges à répétition
- Manipulateur de 1^{ère}
- Incohérent, assène des contre-vérités et déforme les faits
- Mauvaise foi
- Quérulent

Au niveau des relations avec ses collaborateurs et collaboratrices :

- Il commande un audit à un ami avocat pour mettre ses collaborateurs sous pression et encourage la délation anonyme
- Il dénigre le travail des anciens employés et valorise celui des nouveaux
- Il n'a que peu de considération envers ceux qui se mettent en travers de son chemin

Au niveau des relations avec les autres services et avec ses collègues

- Il ne respecte pas les procédures habituelles en matière de recrutement et de rémunération du personnel
- Il traite avec mépris ses collègues du gouvernement en disant au chauffeur de l'Etat "vous voulez savoir la dernière connerie de Nicati, vous voulez savoir la dernière saloperie de Studer, vous voulez savoir la dernière bêtise de Ory ?"
- Il utilise la voiture de fonction de l'Etat à des buts privés

Au niveau de son attitude vis-à-vis de tiers

- Il prend en otage une fille pour pouvoir interroger sa mère
- Il utilise des subterfuges dignes d'un état totalitaire
- Il favorise l'engagement de sa maîtresse et de ces petits copains
- Il mène des auditions, prends des procès-verbaux, perquisitionne et se mêle directement d'enquête, ce qui n'est pas son rôle, ni sa fonction

Alors que penser et que dire des 29'546 électeurs qui avaient propulsé Frédéric Hainard meilleur élu de la droite neuchâteloise le 26 avril 2009 ?

De très nombreuses personnes avaient mis leur espoir dans cet homme de 33 ans. Il était jeune, dynamique, agréable, amical, intelligent, vif d'esprit et entreprenant et cerise sur le gâteau, il était bien accompagné avec une épouse et de merveilleux enfants.

Frédéric Hainard avait l'intention de réformer cette république qui en avait bien besoin, il voulait combattre et dénoncer le copinage des socialistes au sein de l'administration. Il avait à première vue, tout pour plaire et tout pour bien faire et beaucoup y ont crus en votant pour lui !

"QUEL GACHIS" je vous le dis "QUEL GACHIS".

L'homme a déçu beaucoup de monde dans cette république. Les faits ont démontré que Frédéric Hainard faisait au centuple ce qu'il reprochait aux autres au niveau du copinage.

Frédéric Hainard a également relevé par le passé que la personnalité d'un candidat qui vise une place dans un exécutif est primordiale et qu'il était important que la personne possède la faculté de composer dans un collège.

Et lui, avait-t-il passé l'examen d'entrée à ce propos avant d'être candidat ?
A-t-il oublié ces critères si vitaux depuis son élection ?

Visiblement oui, puisqu'on lit dans le rapport de la CEP : Frédéric Hainard est incapable de fonctionner dans un esprit collégial et dans le respect du cadre légal et institutionnel !

Quelle folie aussi de prétendre d'une personne que c'est une amie de la famille de longue date, que la relation est la même qu'avec les autres collaboratrices du département alors qu'en fait cette personne n'est ni plus ni moins sa maîtresse.

Frédéric Hainard a jeté le discrédit sur les institutions du canton de Neuchâtel, plus particulièrement sur le Conseil d'Etat. Il a donné à l'extérieur une image du canton pitoyable. Le canton de Neuchâtel a ainsi par sa faute été la risée des médias.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les révélations du *Matin* par son journaliste M. Rocchi se sont confirmées exactes et quoi qu'en disent certaines mauvaises langues, ce journaliste a fait un travail de fonds de qualité.

Le rapport confirme le bien-fondé de la levée d'immunité qui avait été acceptée par notre Grand Conseil par 79 voix contre 6. Le groupe UDC attend maintenant avec intérêt les décisions judiciaires futures liées à cette affaire.

Les faits relevés par le rapport de la CEP sont graves et démontrent à l'évidence que Frédéric Hainard n'a jamais endossé le costume de conseiller d'Etat et qu'il n'était pas à sa place au sein du gouvernement neuchâtelois.

A plusieurs reprises Frédéric Hainard a voulu salir des personnes et espérant que cela le blanchirait lui. Non, ce n'est pas en abaissant les autres que l'on s'élève soi-même.

Si je devais avoir un voisin qui soit un meurtrier (heureusement ce n'est pas le cas), cela ne me donnerait pas pour autant le droit d'aller le cambrioler. Frédéric Hainard n'a jamais compris que la fin ne justifie pas de prendre n'importe quel moyen pour y arriver.

Les grandes déclarations de Frédéric Hainard disant qu'il parlerait d'autres affaires du DEC nous ont laissés sur notre faim. Au lieu d'être des bombes comme on aurait pu s'y attendre, il n'a fourni que des pétards mouillés.

Le groupe UDC tient à relever la pertinence des 2 questions qu'il avait déposées et qui ont permis d'élargir encore un peu le mandat de la CEP et mis en évidence d'autres facettes négatives de la personnalité de Frédéric Hainard, en particulier les mauvaises relations qu'il entretenait au sein du Conseil d'Etat vis-à-vis de certains de ces collègues.

Il est assez surprenant de relever que quelques jours avant l'éclatement de l'affaire Hainard, le Conseil d'Etat disait encore que tout allait bien en réponse à une question du député Marti. Visiblement, le Conseil d'Etat pratique la méthode Coué. Le Conseil d'Etat n'a guère brillé dans la gestion de l'affaire Hainard. En lieu et place d'un collègue œuvrant pour le bien du canton, c'est l'individualisme et la rivalité permanente qui ont prévalu en son sein.

Notre groupe a été surpris d'apprendre que certains membres du Conseil d'Etat n'avaient pas demandé la récusation de Frédéric Hainard sur un vote ou ce dernier était pourtant directement impliqué.

L'UDC est cependant prête à tourner la page et espère le meilleur et plein succès à l'équipe actuelle à condition qu'elle démontre qu'elle peut travailler main dans la main en bonne intelligence en faveur des habitants de ce canton.

Il est grand temps que "l'affaire Hainard" se termine, au moins au niveau politique, puisque la justice devra encore faire son travail.

Pour ceux qui penseraient que le groupe UDC veut fermer les yeux sur certains problèmes réels et importants, ils se trompent totalement. Nous souhaitons affirmer haut et fort que nous sommes favorables à :

- Lutter contre les abus à l'aide sociale ou à l'assurance invalidité
- Combattre l'escroquerie et l'abus de confiance
- Combattre le travail au noir
- Ne pas être complaisant et laxiste vis-à-vis de personnes qui doivent être expulsées suite à des condamnations pénales

Concernant les propositions de la CEP, nous les approuvons toutes sans réserve.

Notre groupe ne comprend pas la position du Conseil d'Etat qui ne souhaite pas mettre en place un règlement sur l'utilisation des voitures de fonctions.

Nous saluons la proposition de la CEP d'introduire des dispositions constitutionnelles et législatives permettant la destitution d'un membre du pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire. Cela répond parfaitement à une motion du groupe UDC.

Le groupe UDC votera favorablement sur la proposition de la CEP, qui demande que la commission législative discute le principe et, en cas d'entrée en matière, examine et propose

les modifications législatives nécessaires au Grand Conseil. Cette manière de faire nous convient parfaitement.

Avant de tourner définitivement la page Frédéric Hainard, le groupe UDC souhaite connaître les coûts directs et indirects que Frédéric Hainard a engendrés pour l'Etat de Neuchâtel et qui sont pris en charge indirectement par les citoyens de ce canton ? Ils sont vraisemblablement très conséquents et difficilement chiffrables.

A ce propos, le groupe UDC regrette que le coût total des travaux de la CEP soit supérieur de CHF 25'000.- à ce qui avait été accepté par notre autorité, puisque les coûts globaux se montent à CHF 205'000.- au lieu des CHF 180'000.- prévus.

La CEP a décidé d'un tarif horaire de 100.- soit un montant de CHF 94'000.- pour les 4 commissaires. Si elle avait voulu respecter le budget, sans provoquer de dépassement, elle aurait pu verser la somme de CHF 69'000.- aux 4 commissaires, soit une rémunération de CHF 73.40 de l'heure au lieu des CHF 100.- initialement prévu, ce qui dit en passant aurait déjà été largement supérieur à ce qui est versé habituellement aux membres d'autres commissions dans notre république.

Nous attendons donc la réponse à notre unique question.

Comme déjà dit, le groupe UDC acceptera les propositions de la CEP.

Je vous remercie de votre attention.